



Recommandations pour un Web accessible à tous

Ces recommandations sont issues de l'étude sur l'accessibilité des services publics en ligne dans l'Union Européenne, publiée par le Cabinet Office du Royaume-Uni dans le cadre de la Présidence du Conseil Européen, en Novembre 2005. Elles partent d'un point essentiel: Si les guides techniques W3C/WAI étaient respectés, les sites Internet seraient accessibles à un grand nombre de personnes handicapées. Ainsi, il serait possible d'envisager la fourniture de services facilitant leur intégration sociale. L'étude complète est disponible sur le site:

www.cabinetoffice.gov.uk/e-government/eaccessibility/

Aux responsables politiques de l'Union Européenne

Recommandation 1

Définir clairement comme objectif pour 2010 la mise en conformité avec le niveau AA des WCAG 1.0 pour tous les sites Internet du secteur public de l'Union Européenne, en accord avec la stratégie i2010 visant à promouvoir une société européenne d'information globale.

Recommandation 2

Développer des systèmes suivi de l'accessibilité afin de réduire l'écart entre les objectifs politiques et leur application effective dans l'Union Européenne (le projet EIAO (*European Internet Accessibility Observatory*) peut fournir un mécanisme pour une telle collaboration).

Recommandation 3

En particulier, il faut tendre à vérifier systématiquement et régulièrement les progrès effectués dès maintenant. Ceci pourra inclure la mise à jour de la présente étude actuelle d'ici 12 à 18 mois, qui devra être intégrée aux activités de suivi de e-Europe 2010.

Recommandation 4

S'assurer qu'il y a un lien efficace entre des organisations à l'échelle européenne (notamment EIAO, EDeAN, *Support-EAM*, *eAccessibility Expert Group*) afin de promouvoir une harmonisation et les échanges de bonnes pratiques parmi les Etats Membres de l'Union et de faire que l'*eAccessibility* soit une composante des services en ligne.

Recommandation 5

S'assurer que la politique des marchés publics de l'Union Européenne incluse, dès maintenant, les guides techniques du W3C/WAI dans tout appel

d'offre pour la création de sites Internet, les mises à jour majeures, et toute production externalisée de nouveaux contenus (telles que les rapports, publications, etc.).

Recommandation 6

Faire une étude de faisabilité en 2006 sur la mise en place d'une qualification professionnelle des développeurs, des chefs de projet et des fournisseurs de contenu, certifiant leur capacité à fournir des sites accessibles (peut-être alignée avec la *European Computer Driving Licence*).

Aux responsables politiques des États Membres

En accord avec l'objectif stratégique d'obtenir en 2010 une société européenne d'information globale, chaque État membre devrait produire un plan d'application qui comprendra au moins les recommandations suivantes.

Recommandation 7

Produire dès 2006 un plan d'action à court terme afin d'améliorer de façon mesurable les services publics en ligne.

Recommandation 8

En particulier, promouvoir des centres d'excellence interministériels pour l'*eAccessibility* (dans les États membres) qui pourront fournir des plans d'action spécifiques, des équipes, des standards et des outils afin d'améliorer l'*eAccessibility*, en donnant la priorité à la facilité d'exécution et l'impact sur les services.

Recommandation 9

Répertorier les incitations destinées à encourager la fourniture de sites Internet accessibles dans les services publics et, si nécessaire, envisager une obligation légale renforcée.

Recommandation 10

Proposer un plan pour favoriser la prise de conscience au plan national, en recensant les initiatives pour améliorer l'accessibilité d'Internet.

Recommandation 11

Mettre à l'étude une charte pratique et un guide de style commun pour tous les sites des services publics, en impliquant des utilisateurs handicapés, en s'inspirant du modèle canadien.

Recommandation 12

S'assurer que les politiques de marchés publics incluent dès maintenant les guides techniques du W3C/WAI dans tout appel d'offre pour la création de sites Internet, les mises à jour majeures, et toute production externalisée de contenus (rapports, publications, etc.). Dans le cas de commande

publique de logiciels, ces guides techniques s'appliquent quel que soit le type de licence (libre ou commerciale).

Note : cette exigence correspond normalement au niveau WCAG 1.0 AA, mais aussi ATAG 1.0 AA et UAAG 1.0, là où cela est applicable.

Recommandation 13

Développer des systèmes de suivi destinés à faire disparaître le décalage entre les objectifs politiques et leur application effective, ceci afin de contrôler régulièrement l'avancement de l'*eAccessibilité* et de le faire connaître publiquement.

Aux chefs de projets et développeurs de sites Web publics

Recommandation 14

Planifier dès maintenant, pour tous les sites existants, la conformité des sites au niveau A au minimum, d'ici à fin 2006, et au niveau AA d'ici à fin 2008, en résolvant rapidement les problèmes les plus fréquents. En particulier:

- s'assurer que toutes les images sont accompagnées d'un texte alternatif approprié (y compris un texte alternatif vide si nécessaire);
- abandonner la technologie obsolète des cadres (FRAMES). Quand cela n'est pas possible immédiatement, s'assurer qu'ils sont pleinement accessibles ;
- comprendre que cela peut être plus efficace de résoudre les problème de priorité 2 (AA), en parallèle avec l'accomplissement total du niveau A.

Recommandation 15

S'assurer que tous les responsables de projets et auteurs sont conscients de l'importance de l'accessibilité de ces contenus, et connaissent les moyens qui leurs sont proposés pour la garantir.

Recommandation 16

S'assurer dès maintenant que tout appel d'offre public pour la création de sites Internet, les mises à jour majeures, et toute production externalisée de contenus (rapports, publications, etc.) fait référence aux guides techniques du W3C/WAI.

Aux créateurs de logiciels

Recommandation 17

Produire des outils logiciels qui soient conformes à l'*Authorizing Tool Accessibility Guidelines* (ATAG 1.0) de W3C/WAI, au moins au niveau AA, et/ou au *User Agent Accessibility Guidelines* (UAAG 1.0) de W3C/WAI, là où cela s'applique (y compris pour les logiciels libres).

Recommandation 18

Rendre effectifs les guides techniques W3C/WAI dans la pratique industrielle.

Recommandation 19

Former tous les *Web designers* aux outils et techniques nécessaires pour créer des sites Internet accessibles.

Recommandation 20

Développer un cadre de compétence pour les concepteurs de sites Web, comprenant l'accessibilité aux sites Internet, et l'utiliser pour des projets de formation continue et les campagnes de recrutement.

Aux responsables politiques des États Membres

Recommandation 21

Nommer un Responsable National pour l'e-Accessibilité (personne individuelle et/ou institution) dans chaque État membre, ayant la responsabilité et l'autorité nécessaire pour progresser vers l'objectif à long terme d'obtenir le niveau AA pour tous les sites Internet publics dès 2010.

Priorités pour un plan d'action

1. Fournir une alternative textuelle valable pour toutes les images ainsi que pour toutes les zones actives des images.
2. Abandonner l'utilisation de cadres, utiliser les CSS et les scripts côté serveur.
3. Créer un code HTML valide, et renoncer aux balises HTML obsolètes.
4. S'assurer que le site est utilisable sans souris.
5. Prévenir les utilisateurs si les liens doivent s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre.
6. Coder correctement la structure du contenu.

traduction sous la responsabilité de l'association BrailleNet